



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 2 juin à 19h10.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier et Gisèle Messier, adjointe au greffe

20-06-173

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- **Ajout** d'un point au varia soit le dépôt de la déclaration d'intention de l'entreprise Bonduelle Amériques ;
- **Report** du point 4.2 Adoption du règlement 734 concernant l'utilisation du mobilier urbain durant la pandémie

ADOPTÉE

20-06-174

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

La rencontre étant à huis clos tel que le permet l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la période de questions n'a pas lieu.

20-06-175

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020.

ADOPTÉE

Dépôt

Dépôt des états financiers de la Ville de Bedford et rapport du maire pour l'année 2019

Dépôt et présentation des faits saillants du rapport financier pour l'exercice 2019 incluant les états financiers consolidés de la Ville pour la même période ainsi que le rapport du maire.

20-06-176

Affectation du surplus non utilisé

Considérant qu'aux fins d'équilibre budgétaire du budget 2010 adopté par la résolution 10-01-01, un montant de 51 322\$ du surplus accumulé affecté avait été nécessaire ;

Considérant que normalement cette affectation aurait dû être renversée en fin d'année 2010 par les écritures d'affectations et l'adoption du budget 2011 ;

20-06-176
(suite)

Considérant que, pour une raison inconnue l'affectation n'a jamais été renversée et qu'à ce jour, le solde de 2010 demeure toujours au livre à titre de surplus affecté.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que le conseil autorise que le surplus affecté de 51 322\$ provenant d'un budget antérieur tel qu'il apparaît aux états financiers retourne au surplus libre.

ADOPTÉE

20-06-177

Dénonciation de l'entente en matière d'évaluation foncière avec la MRC

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bedford ont convenu d'une entente en matière d'évaluation devant prendre fin le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'article II de ladite entente, celle-ci se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de six ans à moins que l'une des parties à l'entente n'informe par courrier recommandé l'autre partie de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins six mois avant l'expiration du terme initial de l'entente.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil désire dénoncer l'entente afin qu'elle ne se renouvelle pas automatiquement.

ADOPTÉE

20-06-178

Approbation des modalités de l'appel d'offres de services professionnels en évaluation foncière

Considérant que conformément à la Loi, le conseil municipal a la responsabilité d'établir les critères pour l'évaluation de toute offre reçue en vue de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, lesquels qui ont été intégrés à la section 10 des clauses administratives générales de l'appel d'offres de services professionnels en évaluation foncière BED20200612.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte la grille d'analyse pour l'évaluation et la pondération des offres reçues dans le cadre de tout appel d'offres pour services professionnels à être lancé par la Ville, le tout tel qu'énuméré à l'appel d'offres de services professionnels en évaluation foncière BED20200612.

ADOPTÉE

20-06-179

Autorisation de signature – Lettre d'entente pour vente de terrain

Considérant que la compagnie Crémation Phénix inc. a déposé un projet d'implantation d'un crématorium pour animaux, qui comprend un volet complémentaire d'incinération de déchets biomédicaux ;

Considérant l'intérêt démontré par Crémation Phénix inc. pour l'achat du lot 2 du parc industriel appartenant à la Ville de Bedford ;

Considérant que le conseil est favorable à voir la compagnie Crémation Phénix inc. venir s'implanter dans le parc industriel de la Ville de Bedford.

Considérant que le projet est assujetti à quelques processus d'approbation ;

20-06-179
(suite)

Considérant la demande du promoteur à l'effet que la Ville confirme son intérêt envers ce projet ;

Considérant que la préparation d'un protocole d'entente entre la Ville et Crémation Phénix inc. permettrait de baliser l'intérêt de la Ville envers le projet conditionnellement au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention de certaines autorisations émises par d'autres instances.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente qui en résultera.

Que ce conseil mandate la direction générale à préparer un tel protocole d'entente et autorise le maire et le directeur général à signer l'entente avec le promoteur confirmant le prix du pied carré, l'échéance de l'offre, ainsi que des conditions liées au dépôt du projet et tous autres documents nécessaires à l'émission des autorisations municipales requises par la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-06-180

Ajustement des salaires pour les pompiers en formation

Considérant la hausse du taux général du salaire minimum de 0,60\$ l'heure, le faisant passer à 13,10\$ l'heure, et ce, dès le 1^{er} mai 2020.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'augmentation de salaire minimum des pompiers en formation audit montant de 13,10\$ l'heure, dès le 1^{er} mai 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-181

Autorisation de paiement – Produits chimiques pour les usines de filtration et d'épuration

Considérant que l'achat de produits chimiques est nécessaire afin d'opérer nos usines de filtration et d'épuration de façon à répondre aux obligations de la Ville ;

Considérant que ce genre de dépense s'apparente à des dépenses incompressibles ;

Considérant que certains des produits chimiques nécessitent un achat minimum qui résulte un dépassement des limites autorisées par le règlement de délégation de la Ville ;

Considérant que la plupart des produits achetés à gros volumes font l'objet d'une entente de regroupement d'achats entériné par le conseil.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de considérer l'achat de produits chimiques faisant ou non l'objet d'une entente d'achat regroupé comme étant des dépenses incompressibles.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-182

Mandat pour services professionnels – Carte bathymétrique

Considérant que dans le cadre du projet de relocalisation de la prise d'eau potable, des données bathymétriques plus précises doivent être obtenues afin de soutenir la prise de décision dans l'évolution du projet ;

Considérant que des offres de services ont été obtenues de la part des trois soumissionnaires suivants : WSP (5 500\$), M2OCEAN solution inc. (13 080\$) et Géophysique GPR international inc. (7 670\$) ;

Considérant que seul Géophysique GPR international inc. possède un bathymètre multifaisceau pour faible profondeur tel que requis pour la baie Missisquoi, selon notre consultant Tétra Tech.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte l'offre de service de Géophysique GPR international inc. pour la réalisation d'une carte bathymétrique du secteur de la baie Missisquoi à proximité de l'usine de filtration de la Ville, et ce, pour un prix de 7 670\$ excluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-183

Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Ville de Bedford désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

Que ce conseil autorise le directeur général à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

20-06-184

Appui à la MRC Brome-Missisquoi – Déploiement de l'internet haute vitesse

Considérant l'importance du déploiement de l'internet haute vitesse pour les citoyens et entreprises dans les régions du Québec, dont la MRC Brome-Missisquoi ;

Considérant que la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de communications rapides et performantes, dont l'internet haute vitesse, pour toutes les régions ;

Considérant les délais administratifs considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique dans les 28 000 poteaux de bois donc 21 000 appartenant à Bell Canada.

20-06-184
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil appuie la résolution de la MRC Brome-Missisquoi portant le numéro 243-0420 et demande aux deux paliers de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à l'internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises afin de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique.

De transmettre cette résolution aux deux députées de Brome-Missisquoi, aux municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'à l'UMQ et la FQM.

ADOPTÉE

20-06-185

Mention de félicitations à Butler Elementary School de Bedford

Considérant que les élèves du secondaire 1 de Butler Elementary School ont participé à un concours national pour gagner le voyage scolaire le plus cool du Canada ;

Considérant que pour ce faire, l'école comptait sur les votes de la communauté locale jusqu'au 20 mars pour aider les 13 élèves à gagner un voyage tous frais payés au parc national Kootenay en Colombie-Britannique ;

Considérant que pour gagner le voyage, les étudiants devaient planifier et mettre en œuvre un projet lié à la conservation de l'environnement ou à la promotion de l'histoire et de la culture dans la communauté ;

Considérant que les élèves ont donc élaboré un plan pour améliorer le recyclage et le compostage de l'école en recherchant comment le tout fonctionne, ayant comme mission d'en savoir plus, puis enseigner la bonne gestion des déchets.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil désire offrir une mention de félicitations aux étudiants du secondaire 1 de Butler Elementary School, les grands gagnants du concours du voyage scolaire le plus cool au Canada.

Que ce conseil désire également féliciter et remercier Mme Christine Blinn et M. Mathieu Viens pour leur appui et surtout l'encouragement donné aux étudiants.

ADOPTÉE

20-06-186

Ouverture du Camp de Jour estival 2020

Considérant que la situation pandémique résultant du COVID-19 impose l'application de mesures sanitaires, de distanciation physique et d'encadrement qui imposent un défi à la mise en place et à la gestion du camp de jour ainsi que du service de garde ;

Considérant que ces mesures ont une incidence importante sur les dépenses liées à la gestion du camp de jour ;

Considérant que les utilisateurs du camp de jour de la Ville de Bedford se compose depuis quelques années, d'une proportion de 40% de résidents et de 60% de non-résidents ;

Considérant que cette situation impose la mise en place de mesures d'équités envers les payeurs de taxes de la Ville de Bedford ;

Considérant que des mesures de contrôle de coûts doivent également être mises en place afin d'assurer un appariement des revenus et des dépenses.

20-06-186
(suite)

Proposer par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyer par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte d'ouvrir le camp de jour pour la saison estivale 2020, et ce pour une durée de huit semaines et un nombre maximum de 120 enfants ;

Que ce conseil exige que la priorisation suivante soit mise en place lors des inscriptions :

- Les inscriptions pour la durée complète du camp de jour (8 semaines) sont priorisées. Dans le cadre de cette priorisation, l'inscription des résidents aura priorité sur les non-résidents ;
- Les inscriptions pour des demi-camps de jour (4 semaines) pourront se faire si des places demeurent disponibles. Dans le cadre de cette priorisation, l'inscription des résidents aura priorité sur les non-résidents ;
- Les inscriptions à la semaine pourront se faire si des places demeurent disponibles à la suite des deux premières rondes d'inscription. Dans le cadre de cette priorisation, l'inscription des résidents aura priorité sur les non-résidents ;
- Les inscriptions à la journée pourront se faire si des places demeurent disponibles à la suite des trois rondes d'inscription. Dans le cadre de cette priorisation, l'inscription des résidents aura priorité sur les non-résidents.

Que ce conseil mandate la direction générale afin qu'elle établisse une politique de tarification équitable envers les résidents versus les non-résidents, et ce, en lien avec le coût réel du service pour ces derniers.

ADOPTÉE

20-06-187

Embauche des employés du camp de jour été 2020

Considérant la grille de salaire du camp de jour 2020 acceptée en vertu de la résolution 20-04-126.

Considérant que la situation pandémique résultant du COVID-19 impose une flexibilité dans la mise en place et la gestion du camp de jour comprenant un service de garde.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'embauche conditionnelle des animateurs suivants pour le Camp de jour de la Ville de Bedford pour l'été 2020 :

Kristina Van Herk et Audrey Pelletier à titre d'accompagnatrices, Philippe Antoine Granger et Laurie Boucher à titre de coordonnateurs, et Audrey Bilodeau, Philippe Sweeney, Emmy Lietchi, Xavier Santerre, Zachary Bonneau Lebleu, Sarah-Maude Wanzer, Laurianne Poulin, Émile Poulin, Phoenix Bonneau Lebleu et Matis Malenfant, à titre de moniteurs, et Chanel Lanoue à titre d'apprentie moniteur.

Que ce conseil détermine que ces embauches soient conditionnelles au nombre d'inscriptions et aux besoins des activités du camp de jour et du service de garde.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Dépôt

Dépôt de la lettre des Chevaliers de Colomb

20-06-188

Réouverture de la bibliothèque Léon-Maurice-Côté et début de l'horaire d'été

Considérant le décret 223-2020 du gouvernement du Québec daté du 24 mars 2020 officialisant l'ordonnance de suspension des services et activités non prioritaires dû à la déclaration d'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de la COVID-19.

20-06-188
(suite)

Considérant que ladite suspension applicable aux activités effectuées en milieu de travail en vertu du décret numéro 566-2020 daté du 27 mai 2020 soit levée à l'égard des bibliothèques publiques, pourvu que les usagers ne puissent accéder qu'au comptoir de services de prêts de livres et autres documents.

Considérant que le règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté stipule que les heures d'été sont pour la période du 24 juin à la fête du Travail chaque année.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Secondé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte que la bibliothèque Léon-Maurice-Côté procède à la réouverture de ses portes tel que permis et suivant le respect des normes prescrites par le gouvernement, et ce, avec l'horaire d'été dès la réouverture soit :

Mardi matin	9h30 à 12h00
Mardi soir	18h30 à 20h30
Mercredi après-midi	13h00 à 16h30
Jeudi matin	9h30 à 12h00
Jeudi soir	18h30 à 20h30

ADOPTÉE

20-06-189

Événement levée de fonds - SAM – Drive-thru BBQ

Considérant que dû à la pandémie de la Covid-19 la 198^e édition de l'Exposition de Bedford a dû être annulée et remise en 2021 ;

Considérant que dans l'espoir de récupérer un certain pourcentage des pertes causées par l'annulation, les organisateurs de l'événement prévoient organiser un souper-bénéfice ;

Considérant que pour ce faire, les organisateurs recherchent des dons pour compenser les frais généraux pour la tenue d'un souper-bénéfice poulet BBQ style drive-thru devant se tenir le 20 juin prochain.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Secondé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde un don d'un montant de 1 000\$ à la Société d'Agriculture de Missisquoi et ce afin de les supporter dans l'organisation de leur souper-bénéfice Drive-thru BBQ devant se tenir le 20 juin prochain.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-190

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la RIGMRBM – Élimination des déchets et gros rebuts

Considérant l'entente entre Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) et la Ville de Bedford concernant la fourniture des services de réception et d'élimination des déchets et de gros rebuts domestiques de la Ville ;

Considérant que ladite entente est pour une durée de UN (1) an, reconduite automatiquement jusqu'à 15 ans, et ce, aux mêmes conditions générales d'utilisation établies dans ladite entente.

20-06-190
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Secondé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) concernant la fourniture de services de réception et d'élimination des déchets et de gros rebuts domestiques provenant du territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

20-06-191

Adoption du règlement 638-20-8 – Gestion des matières résiduelles

Considérant que le 5 mai 2020 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement 638-20-8 a été déposé par la résolution 20-05-154.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le règlement 638-20-8 concernant la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

20-06-192

Demande de PIIA – 133 rue de la Rivière – Enseigne peinte sur le bâtiment

Considérant les informations et les documents déposés pour peindre le nom de l'entreprise sur le mur ouest du bâtiment face à la rue Champagne au 133 rue de la Rivière ;

Considérant la résolution 20-03-97 demandant au propriétaire de revoir son concept et déposer des options additionnelles ;

Considérant l'option finale déposée, sa qualité graphique et sa parfaite intégration au bâtiment ;

Considérant que ce projet d'affichage contribue à redorer l'image de ce vieux secteur industriel.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 133 rue de la Rivière pour peindre le nom de l'entreprise sur le mur ouest du bâtiment face à la rue Champagne conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

20-06-193

Demande de PIIA – 189 rue de la Rivière – Galerie latérale et arrière

Considérant les informations et les documents déposés pour aménager une galerie couverte ceinturant les murs latéraux et arrière au 189 rue de la Rivière.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la construction d'une galerie couverte dans les cours latérales et arrière au 189 rue de la Rivière conformément aux informations et documents déposés.

ADOPTÉE

20-06-194

Demande de PIIA – 48-54 rue Principale – Entretien et réparation de la façade

Considérant les informations et les documents déposés pour réaliser les travaux suivants au 48-54 rue Principale :

- Repeindre les éléments de bois de la façade située au rez-de-chaussée suivant les couleurs déposées ;
- Réparer ou remplacer les pièces de bois abimées de la corniche située au-dessus des vitrines conformément à celles actuelles d'origine ;
- Retirer les fils électriques et les supports d'enseignes non réglementaires;
- Remplacer deux vitrines ;
- Remettre à leur état original les plaques de marbres situées au niveau du trottoir;
- Installer des lampadaires à col de cygne ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 48-54 rue Principale pour les travaux mentionnés précédemment conformément aux documents déposés à la condition qu'un minimum de 7 luminaires soient installés à égale distance les uns des autres pour assurer l'harmonie du bâtiment ;

Que ce conseil accepte la suggestion du CCU faite au propriétaire d'utiliser la couleur proposée, « grain de poivre de Sico 6182-73 », pour le toit de la corniche située au-dessus des vitrines à la condition qu'il soit possible de faire un joint net, bien découpé à l'horizontale, entre la brique et le toit.

ADOPTÉE

20-06-195

Demande de PIIA – 8 rue Clayes – Réparation d'une lucarne

Considérant les informations et les documents déposés pour modifier la lucarne située sur le côté nord de la maison en installant une fenêtre à guillotine et en remplaçant le revêtement extérieur par un revêtement horizontal au 8 rue Clayes ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la modification d'une lucarne au 8 rue Clayes conformément aux informations et documents déposés.

ADOPTÉE

Monsieur Yves Lévesque se retire de la séance à 20h00 pour cause de conflit d'intérêts possible.

20-06-196

Modification de conditions liées au PPCMOI établies à la résolution 20-02-64

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau, sur les lots 6 362 620 à 6 362 629 ;

Considérant la résolution 20-02-64 adoptée le 4 février 2020 autorisant le projet de PPCMOI et les conditions reliées ;

Considérant la condition c) de cette résolution : Le demandeur s'engage à débiter la construction de quatre unités d'habitations jumelées au plus tard le 1er juillet 2020 et à construire les six autres unités d'habitation dans un délai maximal de 24 mois calculés à partir de la date d'émission du premier permis de construction ;

20-06-196
(suite)

Considérant la demande du promoteur datée du 27 avril 2020 qui propose de reporter le délai mentionné à la condition c) et s'engage à livrer quatre unités d'habitation jumelées au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et à construire les six autres unités d'habitation dans un délai maximal de 36 mois calculés à partir de la date d'émission du premier permis de construction ;

Considérant la situation actuelle de pandémie reliée à la COVID-19, des mesures de confinement et de l'arrêt de travail qui a été imposé dans tous les domaines jugés non essentiels, dont le domaine de la construction ;

Considérant que la situation pandémique ainsi que les mesures prises par le gouvernement pour la contenir ont influencé le cours des activités économiques en bouleversant plusieurs secteurs, dont celui de la construction ;

Considérant qu'il s'agit d'éléments incontrôlables et que la situation rend impossible la réalisation de l'obligation mentionné au paragraphe c) liée au PPCMOI ;

Considérant que dans de telles circonstances, la modification de cette condition ne devrait pas être assujettie à la procédure entourant l'adoption d'une demande de PPCMOI ou sa modification.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, étant donné les circonstances exceptionnelles, de modifier la condition c) de la résolution 20-02-64 de la manière suivante :

c) Le demandeur s'engage à livrer quatre unités d'habitations jumelées au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et à construire les six autres unités d'habitation dans un délai maximal de 36 mois calculés à partir de la date d'émission du premier permis de construction.

Les conditions e) et f) de ladite résolution 20-02-64 devront être rencontrées au plus tard le 1^{er} août 2020.

ADOPTÉE

20-06-197

Suivi demande de PPCMOI – Habitations jumelées – Avenue du Château-d'Eau

Considérant la résolution 20-02-64 autorisant la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau, sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

Considérant qu'une des conditions contenues dans cette résolution est de déposer et faire approuver par résolution du Conseil, un croquis d'implantation réalisé par un professionnel ou un technologue habilité à le faire, illustrant notamment les limites des anciens et des nouveaux lots, l'implantation de l'ensemble des bâtiments, les marges de recul ainsi que l'emplacement exact de toutes les entrées de service existantes et proposées ;

Considérant le plan projet d'implantation préliminaire portant le numéro de dossier 2013-208A réalisé par Migué & Fournier, arpenteurs-géomètres ;

Considérant que ce plan illustre uniquement l'emplacement des valves d'aqueduc existantes et non celles proposées ;

Considérant que la marge de recul avant secondaire de la résidence implantée sur le lot 6 362 629 ne répond pas à la marge minimale requise.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

20-06-197
(suite)

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, le plan d'implantation préliminaire déposé pour la construction de dix habitations unifamiliales jumelées sur les lots 6 362 620 à 6 362 629 aux conditions suivantes :

1. Le plan projet d'implantation préliminaire portant le numéro de dossier 2013-208A réalisé par Migué & Fournier, arpenteurs-géomètres fait dorénavant partie intégrante des documents liés à la demande de PPCMOI 20-02-64 ;
2. Une demande de dérogation mineure devra être déposée pour régulariser la marge de recul avant secondaire de la résidence projetée sur le lot 6 362 629 lors de la demande de permis de construction.

ADOPTÉE

Monsieur Yves Lévesque rejoint la séance à 20h05.

20-06-198

Demande de PPCMOI – rue Élisabeth – Construction d'un 16 Plex

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à construire une habitation multifamiliale de 16 logements répartis sur 3 étages sur le lot 6 330 564 à l'intersection des rues Élisabeth et Champagne et à aménager des espaces de stationnement du côté ouest de la rue Champagne, sur le lot 5 603 672 ;

Considérant la demande de PPCMOI datée du 11 mai 2020, les plans préliminaires réalisés par J. Dagenais architecte et associés datés du 21 mai 2020 portant le numéro de dossier AR19-2936 et modifiés en date du 26 mai 2020 ;

Considérant que le projet inclut la construction d'une remise de 16' x 32' et l'implantation de deux conteneurs semi-enfouis pour les déchets et le recyclage ;

Considérant que l'immeuble est desservi par 8 espaces de stationnement adjacents au bâtiment et 19 espaces additionnels sur le lot 5 603 672 pour un total de 27 cases ;

Considérant que des trottoirs seront aménagés afin de mieux desservir les usagers des deux stationnements et que l'éclairage des stationnements sera contrôlé afin de ne pas nuire au voisinage ;

Considérant qu'il s'agit d'un concept architectural de qualité, que les matériaux de revêtement extérieur ont été choisis avec soin et que le projet s'intègre bien dans le site de l'ancienne usine Excelsior ;

Considérant que l'achalandage des véhicules se fera à partir de la rue Champagne et non de la rue Élisabeth en raison de l'emplacement du principal stationnement et de l'ascenseur de l'immeuble ;

Considérant que ce bâtiment de 3 étages aura un impact visuel important sur le secteur et les bâtiments voisins qui sont de plus petite envergure ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation ;

Considérant que depuis la rencontre du CCU, des plans révisés en date du 26 mai 2020 ont été déposés pour répondre à certaines des recommandations des membres.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PPCMOI visant à construire une habitation multifamiliale de 16 logements répartis sur 3 étages sur le lot 6 330 564 et d'aménager des espaces de stationnement sur le lot 5 603 672.

Que ce Conseil permette de déroger au règlement de zonage comme suit :

1. En autorisant la classe d'usage « Résidentiel multifamilial (R4) » dans la zone IA-1 ;

20-06-198
(suite)

2. En permettant la construction d'un bâtiment de 3 étages alors qu'un maximum de 2 étages est autorisé dans cette zone ;
3. En permettant une marge de recul arrière de 6,10 mètres pour le bâtiment principal alors que le minimum est de 7,6 mètres ;
4. Par l'aménagement de 2 cases de stationnement dans la cour avant ;
5. En permettant que des cases de stationnement soient situées sur un terrain autre que celui de l'usage desservi à savoir sur le lot 5 603 672 ;
6. Par l'implantation du stationnement aménagé sur le lot 5 603 672 à une distance de 1,22 mètre de la ligne de propriété ouest alors que le minimum est de 2,5 mètres ;

Que ce conseil permette de déroger au règlement de lotissement comme suit :

1. En permettant la construction d'une habitation multifamiliale de 16 logements sur un terrain d'une superficie de 1 995,7 m² alors que le minimum est de 2 960 m² ;

Qu'en vertu du règlement 723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. Les plans préliminaires, réalisés par J. Dagenais architecte et associés datés du 21 mai 2020 portant le numéro de dossier AR19-2936 et modifiés en date du 26 mai 2020 et les documents déposés dans le cadre de la demande de PPCMOI font partie intégrante de la présente résolution ;
2. Les lots 6 330 564 et 5 603 672 sont indissociables du PPCMOI de sorte que doivent être maintenus en tout temps, 19 cases de stationnement sur le lot 5 603 672 comme seul usage autorisé devant desservir le lot 6 330 564 ;
3. L'immeuble doit être desservi par des conteneurs semi-enfouis pour les déchets et le recyclage ;
4. Les arbres à planter doivent être à grand déploiement pour atténuer l'impact visuel du bâtiment. Les arbres de formes fastigiée, pyramidale, colonnaire et conique sont interdits, dont le « Quercus Robur Fastigiata » ;
5. Les arbres à planter dans les cours avant donnant sur les rues Champagne et Élisabeth doivent respecter un calibre minimal de 50 mm ;
6. La haie de cèdres existante sur le côté est de la propriété doit être conservée et protégée lors de la réalisation des travaux de construction afin de maintenir en vie et en santé les végétaux formant cet important écran visuel et diminuer ainsi l'impact sur les bâtiments voisins ;
7. Le revêtement extérieur de la remise doit être de la même couleur que le revêtement horizontal du bâtiment principal et ses portes devront être de la même couleur que les portes de l'édifice.

ADOPTÉE

20-05-199

Demande de PPCMOI 16 Plex – Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite

Considérant que le premier projet de résolution relatif à une demande de PPCMOI pour la construction d'un immeuble de 16 logements sur la rue Élisabeth a été adopté à ce jour ;

Considérant que le processus d'adoption d'un PPCMOI implique notamment une consultation publique et, éventuellement, la tenue d'un scrutin référendaire ;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, toute assemblée publique impliquant le déplacement de personnes est interdite, mais qu'elle peut être remplacée par une consultation écrite, selon ce qu'en décide le conseil à la majorité simple des voix.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte que le processus d'adoption du PPCMOI relatif à la construction d'un immeuble de 16 logements sur la rue Elizabeth se poursuive et que

20-05-199
(suite)

l'assemblée publique de consultation exigée par la loi soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Que cet avis soit donné dans les meilleurs délais, et qu'il contienne les éléments suivants :

- Une description du projet et la mention que l'assemblée publique est remplacée par une consultation écrite ;
- Qu'il précise l'adresse Web à laquelle une présentation détaillée du projet est diffusée ;
- Qu'il indique que toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier pendant 15 jours suivants la publication de l'avis ;
- Que la résolution de PPCMOI sera adoptée au terme de cette consultation, le cas échéant, avec ou sans changement.

ADOPTÉE

20-06-200

Octroi d'un mandat à Gestim Inc pour l'embauche d'un inspecteur adjoint

Considérant les nombreux dossiers à traiter par le Service de l'aménagement en plus des opérations régulières en matière de permis et inspections ;

Considérant qu'un inspecteur adjoint est souhaitable pour la saison estivale afin de suffire à la tâche ;

Considérant la convention de services de Gestim Inc de mai 2018 et des modifications de tarification apportées le 14 mai dernier par courriel.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie un mandat à Gestim Inc pour les services d'un inspecteur adjoint, sur place ou en télétravail, à raison de deux jours par semaine de juin à septembre et d'une journée par semaine en octobre. Les besoins seront évalués et ajustés suivant les directives gouvernementales en matière de santé publique.

Que les frais reliés à ce mandat soient pris à même le poste budgétaire 02-631-00-411 du service de l'aménagement prévu à cet effet.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-201

Mandat d'inspection pour Gestim Inc – Désignation de Samuel Grenier pour l'application de règlements municipaux

Considérant l'octroi d'un mandat à Gestim Inc pour les services d'un inspecteur adjoint afin d'apporter un appui au Service de l'aménagement vu les nombreux dossiers à traiter.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la nomination de Monsieur Samuel Grenier à titre d'inspecteur adjoint.

Que Monsieur Grenier a à charge l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage ;
- Règlement de lotissement ;
- Règlement sur la construction ;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ;
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ;

20-06-201
(suite)

- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures ;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- Règlement concernant les nuisances ;
- Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

20-06-202

Autorisation de paiement - Équipements Robert Inc. - Accessoires pour tracteur

Considérant l'autorisation d'achat d'un tracteur à chargeur frontal de marque Wacker Neuson WL32 et de ses équipements accessoires (gratte et pesée pour trottoir, souffleur à neige, godet et fourches, balai tasseur, débroussailleuse latérale et sableuse à trottoir) de la compagnie Équipements Robert Inc, pour un montant de 173 980,17\$ taxes incluses, et ce en vertu de la résolution 20-03-103 ;

Considérant que la résolution 20-04-140 a autorisé un paiement de 127 990,17\$ incluant les taxes, à Équipements Robert Inc. et ce, pour la livraison du chargeur sur roues de marque Wacker Neuson WL32 et des équipements accessoires reçus en date du 16 avril 2020 ;

Considérant que la livraison des équipements accessoires manquants soit le balai tasseur, la débroussailleuse latérale et la sableuse à trottoir, le tout à la satisfaction des Travaux publics.

Considérant que tel que prévu à la clause 2.1 des clauses administratives du devis d'appel d'offres 20200303, la Ville se déclare satisfaite de la livraison, de l'inspection et de l'acceptation du chargeur frontal et ses accessoires.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement à Équipements Robert Inc. pour la livraison des 3 équipements accessoires manquants, soient le balai-tasseur, la débroussailleuse latérale et la sableuse à trottoir, totalisant un montant de 45 990\$ incluant les taxes.

Que ce conseil consent à libérer le chèque de caution d'exécution déposée par Équipements Roberts.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-203

Autorisation de paiement – Agence Denis Lépine – Détecteur à fuite pour aqueduc

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à Agence Denis Lépine, d'un montant de 6 846,76\$ incluant les taxes, et ce pour l'achat d'un détecteur à fuite pour aqueduc de marque Aquaphon A50.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-204

Octroi d'un mandat à Tetra Tech – Plans techniques – Parc coin rues Cyr et de l'Église

Considérant que la Ville est prête à accepter de vendre le lot 5 602 411 du cadastre du Québec à Résidence Bedford afin de leur permettre la réalisation d'un projet d'agrandissement de leur résidence pour aînés situé sur la rue Moreau ;

Considérant que pour ce faire la Ville doit procéder au déplacement de la conduite d'aqueduc existante dans le parc au coin des rues Cyr et de l'Église ;

Considérant qu'un mandat a été octroyé à Tetra Tech en vertu de la résolution 17-09-260 pour la préparation des plans techniques (Phase 2) pour la relocalisation des conduites, et ce pour un montant de 4 500\$ plus les taxes applicables.

Considérant qu'un nouveau devis a été rédigé pour ces travaux étant donné que le précédent datait de près de 3 ans.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie un mandat à Tetra Tech pour la préparation des plans techniques pour le déplacement de la conduite d'aqueduc existante dans le parc au coin des rues Cyr et de l'Église, et ce, pour un montant de 6 000\$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-205

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 105 977,95\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 juin 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-206

Offre de service - Tetra Tech - Accompagnement technique - Assainissement des eaux usées

Considérant que la Ville a sollicité un accompagnement auprès de Tetra Tech afin de régulariser le traitement des eaux usées combinées de la Ville et de Bonduelle ;

Considérant que l'entente signée entre la Ville et Snyder et fils en 1991 ainsi que ses addendas subséquents nécessite une mise à jour afin de l'actualiser en fonction des nouvelles normes applicables à la Ville ;

Considérant que les installations exploitées par Bonduelle sont la propriété de la Ville et qu'il y aurait lieu de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que Bonduelle soit responsable et imputable du traitement de ses eaux usées de façon à respecter ses normes de rejets qui devront être mise à jour en fonction des normes applicables à la Ville ;

Considérant que la performance du système de traitement des eaux usées de Bonduelle a une incidence sur les actions que devra prendre la Ville afin de respecter

20-06-206
(suite)

ses engagements (résolution 19-07-309) en référence à la mise à jour du plan d'action pour la réduction de ses rejets de phosphore ;

Considérant que l'offre de service numéro 42552TT (10OSV) datée du 1^{er} juin 2020 de Tetra Tech est formulée sous la forme de banque d'heures d'une valeur de 15 000\$.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de service de Tetra Tech sous la forme de banque d'heures pour un montant maximal de 15 000\$, et ce pour un accompagnement afin de régulariser le traitement des eaux usées combinées de la Ville et de Bonduelle.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-207

Autorisation de signature - Entente Résidence Bedford

Considérant que le conseil a pris connaissance du projet visant l'agrandissement de la Résidence Bedford ;

Considérant que le projet est assujéti à quelques processus d'approbation, dont celui d'un PPCMOI ;

Considérant la demande du promoteur à l'effet que la Ville confirme son intérêt envers ce projet ;

Considérant que la préparation d'un protocole d'entente entre la Ville et 8170959 Canada inc. permettrait de jalonner le projet en étapes et de baliser l'intérêt de la Ville, conditionnellement au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention de certaines autorisations émises par d'autres instances.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil mandate la direction générale à préparer un tel protocole d'entente et autorise le maire et le directeur général à signer l'entente qui en résultera.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-06-208

Réouverture et maintien des bureaux des véhicules automobiles dans la région de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que, malgré la réouverture récente du bureau des véhicules automobiles de Bedford, mandataire de la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)*, certains de ces bureaux demeurent fermés vu la situation actuelle de la COVID-19 ;

Considérant que ces bureaux feront face à de nombreux défis lors de la période post pandémie, notamment quant à leur modèle financier, lequel ne permettra pas d'assurer la pérennité de ces bureaux en région ;

Considérant que le bureau de la SAAQ de Bedford a vu une perte de revenus dû à la prise de rendez-vous ainsi qu'une augmentation des dépenses vu l'embauche d'un agent de sécurité, et ce, afin de suivre les consignes gouvernementales ;

Considérant l'importance de conserver des services de proximité et emploi dans la région ;

20-06-208
(suite)

Considérant que le ministère des Transports doit prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances afin d'assurer la réouverture et la pérennité de ce service important pour tous les citoyens de la région, notamment par une tarification à l'acte.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

De recommander aux conseils des municipalités locales d'adopter la présente résolution lors de leur prochain conseil.

Que recommander aux conseils de demander au ministère des Transports de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances afin de favoriser la réouverture et la pérennité des bureaux des véhicules automobiles de la région, notamment par une tarification à l'acte.

Que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

20-06-209

Autorisation de signature – Lettre d'entente - Académie de tennis Aleksandra Wozniak

Considérant l'intérêt démontré par Aleksandra Wozniak, maintenant propriétaire et citoyenne de Bedford, pour la possibilité d'offrir des cours/entraînement extérieurs sur le terrain de tennis.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer une lettre d'entente pour l'utilisation du terrain de tennis par Mme Wozniak pour des cours/entraînement extérieurs.

ADOPTÉE

20-06-210

Autorisation de signature – Lettre d'entente – Pneus FML – OK Pneus

Considérant que le conseil a pris connaissance du projet visant l'installation d'un commerce OK Pneus sur le territoire de la Ville ;

Considérant que le projet est assujéti à quelques processus d'approbation, dont celui d'un PPCMOI ;

Considérant la demande du promoteur à l'effet que la Ville confirme son intérêt envers ce projet ;

Considérant que la préparation d'un protocole d'entente entre la Ville et Les pneus FML inc. permettrait de baliser l'intérêt de la Ville envers le projet conditionnellement au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention de certaines autorisations émises par d'autres instances.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil mandate la direction générale à préparer un tel protocole d'entente et autorise le maire et le directeur général à signer l'entente qui en résultera.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Dépôt Dépôt de la déclaration d'intention de l'entreprise Bonduelle Amériques.

20-06-211 **Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 20h44.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général et secrétaire-trésorier